

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6444>



Du 1er au 8/12, je vote !!

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : jeudi 1er décembre 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Je vote Du 1er au 8 décembre

Le vote électronique se déroule sur toute la période, du 1er (8h, heure de Paris) au 8 décembre (17h, heure de Paris). Vous pouvez le faire sur tout matériel accédant à internet : ordinateur, tablette, smartphone ; un ou plusieurs ordinateurs dédiés ont été installés dans votre établissement.

Étape 1 : j'accède à mon espace électeur

Vous accédez à votre espace électeur via l'adresse :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/identification-portail-electeur> et vous connecter avec votre adresse mail académique et le mot de passe créé à l'étape 2.

Si vous avez oublié votre mot de passe, [consultez notre article](#).

Étape 2 : je clique sur « je vote »

En cliquant sur le cadre « je vote » vous accédez à la liste des votes qui vous concernent. Vous saisissez votre « code de vote », celui qui est sur la notice de vote.

Si vous l'avez perdu, [suivez la procédure de réassort](#).

Étape 3 : je choisis le sigle FSU

Du 1er au 8/12, je vote !!

Choisir le 1er scrutin pour lequel émettre un vote (CSA MEN).

Faire défiler tous les logos et en bas de la page, cliquer sur « Je veux voter. J'active la sélection de mon choix de vote ».

Revenir sur le logo FSU et cliquer. La page de vote, avec le seul logo FSU s'affiche. **Cliquer sur « Je vote »**.

La page « Accusé de réception » s'affiche. Vous pouvez télécharger la preuve de vote : c'est toujours utile.

Les stagiaires devront effectuer cette démarche 2 fois, les non-titulaires 3 fois et les titulaires 4 fois.

À la moindre difficulté, contactez votre [section académique SNES-FSU](#) ou contactez-nous par mail à electionspro@snes.edu ou par téléphone au 01.40.63.27.28.

